

MEMOIRE

TEMOIGNAGE SUR LE 19 MARS 1962

Dans le n° 136 de «l'Epaulette», figure le témoignage du Colonel François BARD, maire de la commune de Fay-en-Montagne (Jura). Il s'est exprimé devant son Conseil Municipal, avant de décider de la réponse à donner à une lettre du Président départemental de la FNACA, visant à officialiser la date du 19 Mars comme journée dédiée à la mémoire des 30 000 soldats français, ainsi qu'aux victimes civiles du conflit algérien.

J'ai vécu, personnellement, directement toute cette période de 1962. L'avant 19 mars, le 19 mars, l'après 19 mars, dans le sud Oranais jusqu'en août, dans l'algérois ensuite. C'est pourquoi je peux aujourd'hui, en toute connaissance de cause, exprimer mon opinion sur ce qu'a été cette journée et sur les événements qu'elle a engendrés par la suite.

Le cessez-le-feu instauré par les accords d'Évian n'a pas été respecté par la partie adverse alors que le commandement français l'imposait à ses forces, obligeant celle-ci à assister impuissantes aux exactions commises par les membres de l'ALN-FLN.

VOICI QUELQUES EXEMPLES: l'après 19 mars 1962.

Le 14 avril 62, Le Commando Jaubert de la Marine se pose en hélicoptère près d'un regroupement situé en zone de souveraineté française dans le secteur de Géryville.

Dès sa mise à terre, il est pris à partie par une **katiba** qui s'est implantée dans le regroupement au mépris des accords passés. Le Quartier Maître RECHLER, membre de l'équipage est abattu dès sa sortie de l'hélico, le Quartier Maître ROBELIN est mortellement blessé par une grenade, deux autres commandos sont blessés. La katiba est anéantie bien que ses membres aient tenté de se mélanger aux civils au regroupement (1).

Dans le secteur de Méchéria, où je suis basé, je suis amené, à deux reprises, à guider des avions d'appui feu sur des éléments adverses qui ont, les premiers, ouvert le feu sur nos troupes.

Le 5 juillet 1962, 1.500 «pieds noirs» sont massacrés dans Oran. Les troupes françaises sous les ordres du général KATZ, n'interviendront que le lendemain, après le départ des émeutiers! Pourtant, le 6 janvier 1961, le général De Gaulle avait assu-

ré: «Bien entendu, et quoi qu'il arrive, la France protégera ses enfants dans leurs personnes et dans leurs biens» Pour tenter de se justifier, le général KATZ, prétendra par la suite qu'il avait obéi à des ordres «supérieurs» !

Le 11 octobre 1962, au cours d'une mission de reconnaissance à vue, je suis amené à atterrir sur le terrain de Laghouat pour compléter le plein en carburant de mon appareil. J'apprends que, la veille au soir, un de mes camarades, capitaine qui fréquentait une institutrice algérienne, a été enlevé alors qu'il se rendait à son domicile. Son corps n'a jamais été retrouvé!

Dans toute l'Algérie des scènes d'enlèvements et de massacres d'européens ou de musulmans fidèles à la France, se déroulent, parfois sous les yeux des militaires français, réduits à l'impuissance par les ordres du haut commandement et révoltés par cette inaction forcée. Quelques-uns, obéissant à un sens de l'honneur très élevé, se sentent obligés d'intervenir pour protéger des vies. Ils seront sanctionnés et rapatriés d'urgence...

Mais le pire est encore à venir. Dans les opérations, les troupes régulières françaises étaient appuyées par des supplétifs indigènes appelés harkis. Ces hommes avaient choisi la France. Déjà avant le 19 mars, ordre fut donné de les désarmer. Le 29 mars 1962, le haut commissaire de la république en Algérie précise que les supplétifs seront licenciés avec prime d'un mois et demi de salaire. Seuls les célibataires pourront s'engager dans l'armée. Or ils sont presque tous mariés! Les départs à la sauvette commencent.

Une note datée du 12 mai 1962, émanant du cabinet militaire du haut commissaire précise que:... «Le transfert en métropole des français musulmans s'effectuera sous la forme d'une opération préparée et planifiée». **Cette opération ne sera jamais mise sur pied.** Tout le monde sait quel sort leur réservent les nouveaux maîtres de l'Algérie, ce qui n'empêche pas **Louis JOXE**, d'adresser le 16 mai 1962, le télégramme suivant: **Ministre d'Etat demande à haut-commissaire rappeler que toutes les initiatives individuelles tendant à installer métropole français musulmans sont**

strictement interdites. En aviser d 'urgence tous chefs de SAS et commandants d'unité.

Cette interdiction ne sera pas suivie d'effet à 100% aussi, le 15 juillet 1962, le même ministre signe une autre directive dans laquelle il est précisé que: **«vous voudrez bien faire rechercher, tant dans l'armée que dans l'administration, les promoteurs et les complices de ces entreprises de rapatriement, et faire prendre les sanctions appropriées. Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général, seront renvoyés en Algérie. Je n'ignore pas que ce renvoi peut être interprété par les propagandistes de l'OAS, comme un refus d'assurer l'avenir de ceux qui nous sont restés fidèles. Il conviendra donc d 'éviter de donner la moindre publicité à cette mesure».**

Non seulement on les renvoyait à la mort mais il fallait que cela se fasse dans la discrétion, tellement grande était la honte de ce geste infame!

Ceux qui avaient si bien servi la France, ceux qui avaient été nos frères d'armes, ceux qui avaient combattu à nos côtés, les fils des combattants du Corps expéditionnaire français en Italie et de la Première Armée, les vainqueurs de Garigliano, du Belvédère, de Toulon, de Marseille, des Vosges de l'Alsace et du Rhin, tous ces fidèles serviteurs de la patrie, nous les abandonnions sur ordre des plus hautes autorités de l'Etat, aux tortures indescriptibles qui devaient préluder à leur mise à mort.

Aux cours d'un entretien, qui eut lieu, par la suite en Suisse entre le Général JACQUIN et Krim BEL-KACEM, le chiffre des musulmans abattus par l'A.L.N, après le cessez le feu fut estimé à 150000. Et ceux qui arrivèrent en France furent parqués dans les camps.

Voilà ce que représente pour moi la date du 19 mars. Un jour de honte.!

Que les années passées n'ont pu effacer de ma mémoire. Vous comprendrez maintenant peut-être pourquoi je vous dis ici, solennellement et avec beaucoup de détermination que rien ni personne ne m'obligera à célébrer ou à participer à la célébration de cette journée. Je ne peux supporter que le sacrifice de mes camarades tombés au combat pour la France, en Algérie et en A.F.N soit associé à ce jour d'infamie.

(1)- Cette **katiba** avait torturé et mis à mort les harkis du 23ème Régiment de Spahis et leurs familles. Ce qui a été constaté par le Cne JAUFFRET, alors officier opérations du 1er R.E.C. et du secteur de Méchéria. A la suite de ce massacre, les harkis du R.I.M.A de Méchéria ont été évacués par le 1er R.E.C. Et contrairement aux ordres reçus, embarqués pour la Métropole où ils n'ont pas été très bien accueillis mais, eux au moins n'ont pas été renvoyés à la mort.